

Stage et professionnalisation (après le master, ateliers thèse)



Etablissement(s)
UFR des
Sciences
humaines
et sociales -
Sorbonne



Volume horaire
42h



Période de
l'année
Semestre 4

Présentation

DESCRIPTION

- Stage en milieu professionnel

Objectif : un stage est obligatoire au minimum une fois au cours de la scolarité de master. Il peut être réalisé pendant le M1, entre le M1 ou le M2 ou au M2, d'une durée d'1 mois à 6 mois maximum. Il donne lieu à une soutenance. Sa note compte pour la validation de l'UE Stage au M2 S4.

Attention ! Un stage déjà validé dans le cadre de l'option libre au S2 ne peut pas être également validé dans le cadre de l'UE Professionnalisation au S4 !

Il peut être à temps complet (hors des périodes de cours) ou à temps partiel (par exemple deux jours par semaine sur plusieurs mois pendant l'année universitaire).

Le stage peut être réalisé dans tout organisme, administration, association ou entreprise de statut public, parapublic ou privé. S'il est à dominante recherche, il peut être effectué dans un laboratoire de recherche : dans ceux associés à la formation du Master (notamment le CERLIS et le CERMES3) ou dans tout autre laboratoire ou centre de recherche. Il peut être réalisé en France ou à l'étranger.

Le choix de ce stage et les conditions de sa réalisation doivent être discutés avec les responsables du suivi des stages. Lorsque le stage entre en résonance avec le mémoire de recherche, il est également indispensable d'en parler avec son directeur / sa directrice de mémoire.

Le stage ne doit pas entraver la formation, la présence en cours et en TD, ainsi que la réalisation des mémoires de recherche. Le stage n'est en aucun cas une simple découverte d'une entreprise ou d'un organisme : les objectifs du stage doivent être en lien direct avec la formation au sein du Master Sociologie d'Enquête.

L'établissement d'une convention de stage est obligatoire : elle doit être signée par l'étudiant, l'organisme d'accueil et le responsable des stages. Un modèle de convention de stage est téléchargeable sur le site de l'UFR de Sciences Humaines et Sociales : <https://shs.u-paris.fr/stages/>

Les étudiant-es en formation continue et contrat d'alternance sont dispensés de ce stage.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

A certaines conditions et après accord de la direction et de la responsable des suivis de stage, certaines activités professionnelles menées par ailleurs ou récemment peuvent aussi être considérées comme « stage » si elles ont un lien avec le contenu de la formation.

- Ateliers « Après le master » (18h)

Objectif : les ateliers « Après le master » visent à présenter la diversité des débouchés professionnels, dans et en dehors de la sphère académique, à l'issue directe du master ou après un doctorat. L'objectif de ces ateliers est à la fois de préparer la recherche d'emploi (et/ou de financement d'un doctorat) et de donner une vision concrète des différents métiers envisageables et de leurs conditions de travail. Plusieurs rencontres auront lieu avec des sociologues en poste dans différentes administrations, entreprises ou associations ; et notamment avec des anciens étudiant-es du master, dont certain-es en doctorat.

Des séances seront spécifiquement consacrées à la poursuite en doctorat (calendriers, financements, rédaction du projet de thèse, préparation aux auditions).

La présence à ces ateliers est obligatoire. La validation se fait à l'assiduité.

HEURES D'ENSEIGNEMENT

Stage et professionnalisation (après le master, ateliers thèse)	Travaux Dirigés	18h
Stage et professionnalisation (après le master, ateliers thèse)		24h

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation